



# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du 25 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt août deux mille vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'éducation populaire, sous la présidence de Mme GAY-CHANTELOUP Virginie, Maire de la commune de LIMERAY.

**Présents** : GAY-CHANTELOUP Virginie, COTEREAU Martine, BONNIGAL Serge, CORDUANT Chantal, GASNIER Pascal, MARTIN Nicolas, PERREAU-BOIRON Christine, BOIRON Pascal, PERCEREAU Pierrette, LOCUFIER Grégory, DESPEIGNES Benoît, MOREAU Grégory formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : GAUDRY Aude (pouvoir donné à GAY-CHANTELOUP Virginie), VESCHAMBRE Evelyne (pouvoir donné à MOREAU Grégory), LEMARIÉ Matthieu (pouvoir donné à MOREAU Grégory).

### OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Mme la Maire déclare la séance ouverte à 20h32.

**M. LOCUFIER Grégory** est nommé secrétaire de séance.

#### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021

**M. MOREAU Grégory** a demandé des modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2021.

#### 2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite des démissions successives du Conseil Municipal de **Mme BOTHEROYD Magali**, **M. SAVIC Teddy** et **Mme PINAUD Valérie**, il nous revient d'appeler la personne venant immédiatement après Mme PINAUD Valérie sur la liste « Limeray avec vous ».

**M. LEMARIÉ Matthieu** est informé du siège vacant et il est invité à bien vouloir assister au Conseil Municipal.

### **3. DÉLIBÉRATIONS**

#### ***3.1 Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire Amboise-Nord (abroge et remplace la précédente).***

Lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2021, **M. GASNIER Pascal** a été nommé délégué titulaire et **Mme CORDUANT Chantal**, déléguée suppléante du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire Amboise-Nord.

Or, les statuts de cet établissement prévoient que chaque commune membre doit être représentée par délégués et un suppléant.

A ce titre, il convient de désigner un second délégué titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer **M. Pascal BOIRON** comme délégué titulaire.

#### ***3.2 Élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (retire et remplace la précédente).***

À la suite de la démission du Conseil Municipal de **Mme BOTHEROYD Magali**, il convient de nommer un remplaçant.

Après appel de candidature, le Conseil Municipal procède à l'élection des représentants du CCAS. Est élue par 14 voix pour et 1 abstention, la liste A composée de **Mme PERCEREAU Pierrette**, **Mme CORDUANT Chantal**, **M. BONNIGAL Serge**, **M. BOIRON Pascal** et **VESCHAMBRE Evelyne**.

#### ***3.3 Désignation d'un membre suppléant au sein de la commission « Développement économique, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités » de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.***

À la suite de la démission du Conseil Municipal de **Mme BOTHEROYD Magali**, il convient de nommer un remplaçant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer **M. LEMARIÉ Matthieu** délégué suppléant.

#### ***3.4 Destructions des nids de frelons et désignation de deux référents (retire et remplace la précédente).***

La Communauté de Communes du Val d'Amboise prenant en charge 100% du montant de la destruction des nids de frelons, il n'est pas nécessaire que la commune participe également aux frais.

Il convient également de nommer deux référents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix abstention, décide :

- de retirer la délibération N° 2021/05-01 du 11 mai 2021
- de nommer **BONNIGAL Serge**, 2<sup>ème</sup> adjoint et **COUDRAY Thierry**, employé communal, référents des nids de frelons auprès de la CCVA.

### ***3.5 Formation des élus (retire et remplace la précédente).***

La Préfecture d'Indre-et-Loire nous a fait remarquer que le calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale liée aux dépenses de formation doit prendre en compte le nombre réel d'adjoints désignés au sein du Conseil Municipal.

De ce fait, après calcul, le montant des dépenses de formation est de 1036.13 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retirer la délibération N° 2021/07-16 du 16 juillet 2021
- d'adopter la proposition du Maire sur la formation des élus
- le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à **1 037 euros**
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

### ***3.6 Prise de compétence Maison de Services Au Public – France Services par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.***

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver un transfert de compétence au profit du Conseil Communautaire, organe délibérant de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.
- d'approuver au profit de la CCVA, la prise de la compétence création et gestion de Maison de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes.

### ***3.7 Avenant N°2 de prolongation à la convention de prestations de services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.***

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant N°2.

### ***3.8 Autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention concernant le Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles.***

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, autorise Mme la Maire à signer le projet de convention Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

### ***3.9 Validation devis pour le Plan Numérique École.***

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Maire à réaliser le projet FEPP pour un montant total de **10 728.76 euros**.

### ***3.10 Validation devis pour la mise en réseau de la Mairie.***

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Maire à réaliser le projet FEPP pour un montant total de **14 805.92 euros**.

## 4 TRAVAUX

### 4.1 *Virement de crédits*

Les travaux de la mairie (mise en réseau, changement de logiciel de gestion, mise à niveau des postes informatiques, sécurisation des données numériques) nous imposent des changements à l'intérieur de l'opération d'investissement 32 (« Matériels voirie, bureau, mobilier »).

Dans cette opération, les crédits sont affectés essentiellement à l'article 2128 (« Autres installations, matériel et outillage »). Or les dépenses que nous devons faire seront affectées pour les logiciels à l'article 205 (« Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ») de la même opération d'investissement, et pour le matériel à l'article 2183 (« Matériels de bureau et informatique »). Ces deux lignes budgétaires n'étant pas suffisamment abondées, il s'agit donc de faire glisser les crédits, à l'intérieur de l'opération d'investissement, directement dans l'article où seront saisies les dépenses.

Ainsi 17000€ sont prélevés sur l'article 2128, 12000€ sont versés sur l'article 2183 et 5000€ sur l'article 205. Le montant total alloué à l'opération d'investissement 32 ne change pas.

Une autre partie des dépenses sera affectée en fonctionnement aux articles 611 et 6156, respectivement « Contrats de prestations de services » (sauvegardes externalisées) et « Maintenance » (maintenance du matériel en hotline).

Les crédits ouverts au BP 2021 - opération 32 doivent donc être réaffectés selon tableau ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2158	Outillage	- 17 000.00
2051	Logiciels	+ 5000.00
2183	Matériel informatique	+ 12 000.00

Le montant des sommes alloué à l'opération 32 ne change pas mais est, en son sein, réparti autrement, pour répondre aux différents besoins.

### 4.2 *Assurance des élus*

A titre personnel, Madame la Maire, Mesdames et Monsieur les Adjoints ont pris une assurance personnelle des élus auprès de la MAIF. Cette assurance couvre l'ensemble des élus du conseil municipal selon les modalités décrites dans les documents transmis au conseil.

### 4.3 *Devis signés antérieurement à l'élection du 04/07, en cours d'exécution.*

\* Cimetière : réfection de la peinture du portail du cimetière (sablage, antirouille, remise en peinture, couleur à l'identique après accord des ABF). Travaux réalisés par l'entreprise Desneux de Limeray pour un montant de 1484.03€ TTC.

\* SIEL : travaux de remise en état d'un éclairage public, chemin des Bretonnes, pour un montant de 558.35€ TTC.

\* Changement de fournisseur de téléphonie : le choix de l'ancienne équipe municipale s'est porté sur Connect Services. L'installation aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans tous les bâtiments communaux. La résiliation des abonnements Orange se fera ensuite.

\* Un devis signé en avril 2021 est engagé mais ne semble pas encore réalisé (travaux de sonorisation sur la salle des fêtes). Montant engagé : 4894.80€ TTC.

#### ***4.4 Salle des Fêtes***

La commission de sécurité est passée le 8 avril 2021 et a émis un avis défavorable. La salle des fêtes est donc fermée au public depuis cette date. Cependant, la préfecture a autorisé la tenue des scrutins électoraux dans la salle des fêtes de façon dérogatoire et exceptionnelle, de même pour les conseils municipaux. La réalisation de l'ensemble des contrôles de sécurité réglementaires est nécessaire avant de pouvoir réunir la commission de sécurité, sous réserve des travaux complémentaires demandés lors des contrôles. Des devis ont été demandés pour les contrôles gaz et électricité et la maintenance de la hotte de la cuisine.

Pour les contrôles règlementaires, les entreprises APAVE, SOCOTEC et VERITAS ont été contactées. VERITAS n'a pas donné suite. APAVE a fourni un devis pour le contrôle annuel électrique et gaz de 909€ HT par an, ceci dans le cadre d'un abonnement de 3 ans. SOCOTEC a présenté un devis de 708€ HT pour la première année et 612€ HT par an les 3 années suivantes. Le surcoût de la première année est lié à une première vérification des installations électriques demandant davantage de temps (vérification initiale). Nous avons retenu le devis de SOCOTEC.

Afin de répondre aux exigences de la commission de sécurité, l'entreprise ANVOLIA effectuera la mise en place d'une vanne de sécurité extérieure ainsi que des aménagements de sécurité pour la maintenance. Cette entreprise est celle qui effectue la maintenance du site. Nous sommes en attente du devis d'ANVOLIA.

La hotte d'aspiration de la cuisine de la salle des fêtes doit être nettoyée (hotte et tubage), ainsi que les bouches d'aération VMC. Pour rationaliser les déplacements, il a été demandé de faire en même temps le nettoyage de la hotte de la cantine scolaire. L'entreprise CleanPerformance a proposé un devis de 1248€ TTC, l'entreprise Technivap a proposé un devis de 2028€ TTC. L'entreprise CleanPerformance a été choisie. Les travaux ont eu lieu le 13/08/2021. CleanPerformance effectuera en sus le nettoyage des vitres de la salle des fêtes (vitres le long de l'escalier) qui ne peuvent être faites par le personnel communal, 2 fois par an (coût de 160€ HT à la prestation), et le nettoyage tous les 2 mois des VMC pour un coût de 650€ HT.

Enfin, une fuite sur la toiture en zinc au-dessus de l'escalier a dégradé le plafond. Les travaux de toiture sont couverts par l'assurance décennale de l'entreprise SAS MARTIN qui a fait l'installation. L'entreprise a été contactée pour effectuer les réparations.

#### ***4.5 École - Cantine***

La hotte de la cantine scolaire a été nettoyée en même temps que celle de la salle des fêtes (cf infra). Les contrôles règlementaires sont à prévoir sur ces bâtiments.

Contact a été pris avec la CCVA pour étudier l'utilisation du logiciel Arpège pour la gestion périscolaire. D'autres solutions sont aussi à l'étude pour permettre une suppression de la régie de tickets et le paiement en ligne pour les familles.

#### **4.6 Mairie**

Les serrures de la mairie ont dû être changées suite à la disparition d'un jeu de clés : coût 150.87€.  
Les travaux de mise en réseau de la mairie (cf infra) s'accompagneront d'un changement de logiciel de gestion plus adapté à notre commune. Les fournisseurs Berger Levraut, Cosoluce, JVS ont été contactés et viendront faire une présentation de leur solution logicielle. Le choix sera fait avec le personnel administratif qui utilisera au quotidien le logiciel, en tenant compte de la réactivité du service maintenance proposé. Par ailleurs le GipRécia, qui fournit Idelibre à la commune, fournit aussi des services de dématérialisation. Une information sera faite par le GipRécia auprès de la secrétaire de mairie sur l'usage des outils.

#### **4.7 Rue du Coteau**

Les travaux sont terminés mais il reste à sécuriser l'accès (barrières ?). Une réunion aura lieu en septembre entre les élus, le personnel communal et les entreprises concernées pour prévoir cette sécurisation.

#### **4.8 Bibliothèque municipale**

La bibliothèque de Limeray est une bibliothèque municipale. A ce titre, un référent élu doit être nommé pour faire le lien avec la Direction Départementale de la Lecture Publique, les élus et la bibliothèque. Madame la Maire a proposé à Grégory LOCUFIER d'être ce référent.  
Par ailleurs, la bibliothèque municipale travaille sur divers projets d'animations communales. Pierrette PERCEREAU a été proposée pour faire le lien avec la bibliothèque sur ces projets.

#### **4.9 CCAS**

Sont nommés au CCAS par Madame la Maire les personnes suivantes : Aurélie GRENOUILLOUX, Liliane COUDRAY, Thierry MALNOU, Martine CHABAULT, Chantal GUICHARD.  
Le CCAS se réunira prochainement pour proposer des actions en faveur des plus fragiles.

#### **4.10 Vente du terrain MEUNIER**

La loi Elan impose depuis le 01/01/2021 au vendeur d'un terrain de faire faire une étude de sol G1 pour la vente. 3 devis :  
SAS Géotechnique : 1080TTC, entreprise retenue  
Hydrogéotechnique Centre : 1440€ TTC  
Ginger CEBTP : 1140€ TTC

Étude réalisée fin septembre, début octobre 2021.

### **5 QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredis 29 septembre 2021 et 10 novembre 2021 à 20 heures 30, à la salle d'éducation populaire.

Aucune question particulière.

La séance est levée à 22h06.